

**Cinquième appel à candidature sur postes spécifiques
Année scolaire 2025/2026**

ANNEXE 2 – FICHES DE POSTE A PROFIL

N° 1- CONSEILLÈRE OU CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION

Localisation : circonscription du premier degré.

Texte de référence : circulaire n° 2015-114 du 21 juillet 2015

Les conseiller(e)s pédagogiques sont des enseignant(e)s du premier degré dont l'expertise pédagogique dans tous les domaines d'enseignement de l'école primaire est reconnue et validée par le certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur, professeure des écoles maître formateur (CAFIPEMF). Ils ou elles peuvent en outre disposer d'une compétence spécifique dans un niveau ou un domaine d'enseignement, attestée par une option du CAFIPEMF.

Les missions du conseiller pédagogique et de la conseillère pédagogique du premier degré s'exercent dans trois champs d'actions A, B, C. La répartition des missions, l'ampleur, la diversité et les modalités dépendent du contexte d'exercice et relèvent de la compétence de l'IEN chargé (e) de la circonscription.

(Texte de référence : circulaire n° 2015-114 du 21 juillet 2015).

1. Rappel des 3 champs d'action

A. Accompagnement pédagogique des enseignants du premier degré

Cela concerne les directrices et les directeurs, les maîtres et les équipes d'école

Par son expertise pédagogique, le (la) conseiller(e), en tant que formateur (trice) polyvalent (e), apporte son aide et ses conseils aux enseignant(e)s titulaires ou stagiaires de l'éducation nationale et les amène à analyser leur pratique professionnelle au service de la réussite des élèves dans l'ensemble des disciplines ou domaines.

Il ou elle participe à l'accompagnement des enseignant(e)s, au début de leur carrière.

Le (la) conseiller(e) pédagogique favorise la mutualisation et le travail en équipe des enseignant(e)s : accompagnement des programmes, innovation pédagogique, travail en réseau.

Le (la) conseiller(e) pédagogique est une personne ressource qui accompagne le directeur dans le fonctionnement pédagogique et réglementaire de l'école. Il peut être amené à intervenir dans les écoles sur toute situation problématique signalée à l'IEN.

B. Contribution à la formation initiale et continue des enseignants

Le (la) conseiller(e) pédagogique est un(e) partenaire essentiel(le) dans la formation des enseignant(e)s du premier degré comme garant de la polyvalence du métier, comme expert d'une articulation efficace entre les savoirs théoriques, la prescription institutionnelle et la pratique professionnelle, capable de distanciation par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement. Il conçoit et conduit des actions de formation initiale et continue (circonscription, département, INSPE, EAFC, ...), en mobilisant différentes modalités de formation (outils numériques, parcours de formation à distance, regroupements, ...).

Il s'engage lui-même dans un parcours personnel de formation continue pour conforter et étendre ses champs d'expertise (didactiques, pédagogiques, organisationnels).

→ Formation initiale, Formation continue

Le (la) conseiller(e)pédagogique concourt à l'organisation et à la conduite des actions de formation continue des enseignant(e)s (réseau d'éducation prioritaire, circonscription, bassin, département). Il (ou elle) participe activement au suivi et à l'accompagnement des enseignant(e)s contractuels ou titulaires.

Le (la) conseiller(e)pédagogique peut contribuer à la formation, à l'accompagnement et à l'évaluation des professeurs des écoles stagiaires sous l'autorité de l'IEN en relation avec les INSPE, dans le cadre d'un plan d'accompagnement renforcé.

Il (ou elle) participe à l'accompagnement des enseignant(e)s qui s'engagent dans la préparation de certifications professionnelles (CAPPEI, CAFIPEMF).

C. Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative

En circonscription / dans le département

S'il (ou elle) occupe essentiellement une mission d'ordre pédagogique, Le (la) conseiller(e) pédagogique peut aussi être conduit(e) à accomplir des tâches administratives liées au programme de travail de la circonscription (aide à la gestion des remplacements, optimisation du temps de travail des personnels sur postes fractionnés et des temps partiels...).

Le (la) conseiller(e) pédagogique aide à la mise en œuvre de toute action favorisant la continuité pédagogique (mise en œuvre des programmes) et à la cohérence des enseignements. Il ou elle contribue à l'évaluation d'école ou d'établissements, Ils participent si besoin aux conseils de cycle, conseils d'école, conseils école-collège.

Le (la) conseiller(e) contribue à la production de ressources pédagogiques à destination des enseignant(e)s. Il (ou elle) peut participer à la conception de sujets d'examens. Il (ou elle) peut prendre part à des jurys de concours ou d'examen et être associé(e) à diverses commissions (recrutement pour postes à exigence particulière, postes à profil, enseignants contractuels...). Le (la) conseiller(e) pédagogique peut prendre part à des groupes de travail départementaux, académiques ou nationaux, à titre d'expert.

Dans le cadre des relations avec les partenaires de l'école, Le (la) conseiller(e) pédagogique peut seconder l'IEN pour des actions d'information et de communication. Il (ou elle) peut aussi être amené(e) à le (ou la) représenter.

2. Répartition (non exhaustive) des missions

Missions communes à tous les conseillers pédagogiques

- Suivre les projets d'école (aide à l'élaboration, évaluations annuelles des actions, évaluation du projet)
- Suivre les projets de réseaux.
- Suivre les projets REP+ (réunions techniques, fiches actions et validation des heures de pondération, aide pédagogique aux équipes...).
- Accompagner les projets spécifiques selon les sollicitations (innovation, recherche, ...).
- Contribuer à l'enrichissement des liaisons inter-cycles et CM2-6^{ème}.
- Favoriser la construction des actions décidées dans les conseils pédagogiques école-collège : harmonisation des pratiques au sein du cycle 3, aider à construire des outils communs de gestion des apprentissages (programmations, progressions), favoriser la fluidité des parcours des élèves.
- Accompagner la mise en œuvre des dispositifs spécifiques (scolarisation des moins de 3 ans ; plus de maîtres que de classes, CP-CE1 dédoublés, ...).
- En lien avec l'IEN, participer à l'élaboration de notes de service et à la communication en direction des enseignants, y compris au moyen des outils numériques actuels.
- Participer aux cellules de crise le cas échéant et gérer l'urgence en cas d'absence de l'IEN.
- Participer à l'ensemble du plan de formation.
- Participer à la mise en œuvre de l'école inclusive.

Missions spécifiques pour la conseillère ou le conseiller pédagogique généraliste

- Contribuer à la veille pédagogique.
- Animer le site Internet de circonscription en liaison avec l'IEN et l'ERUN.
- Coordonner et assurer le suivi des projets spécifiques (PAC, ACMISA, Sciences...) en lien avec les CPD de référence.
- Participer au pôle ressource de la circonscription en lien avec les RASED.
- Gérer l'application GAIA (organisation matérielle et suivi des formations) et des espaces FCP en lien avec les plans de formation élaborés.
- Contribuer à la gestion et à la mise à jour des outils de pilotage de la circonscription (listes des PES, néo-titulaires, plannings divers, ...).
- Gérer les ressources matérielles et pédagogiques de la circonscription.

Qualifications requises - Compétences linguistiques et pédagogiques :

1. Maîtrise de l'allemand à un niveau C1 (a minima) du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).
2. Bonnes compétences pédagogiques : créativité, usage de ressources, compétences interculturelles, maîtrise de méthodes actives.

3. Capacité à travailler en équipe et à collaborer efficacement avec les collègues des différents groupes de travail : académique, départemental et de circonscription.
4. Intérêt pour l'innovation pédagogique et la recherche constante de meilleures pratiques pour améliorer l'expérience d'apprentissage de/en langue des élèves monolingues et bilingues
5. Flexibilité, engagement, et créativité dans les propositions et le suivi de projets académiques LV innovants et combinés à d'autres disciplines.

N° 2- COORDONNATRICE OU COORDONNATEUR DU CLA DE RIEDISHEIM

Texte d'appui : Circulaire Préparation de la rentrée 2014 : n° 2014-068 du 20-5-2014 parue au Bulletin Officiel n° 21 du 22 mai 2014

La coordonnatrice ou le coordonnateur est une enseignante ou un enseignant du 1^{er} degré qui exerce ses missions sous l'autorité de l'IEN de circonscription de Riedisheim (dont il est le collaborateur direct) et du principal de collège de Rixheim. Son action s'inscrit dans le cadre du contrat local d'accompagnement (CLA) élaboré entre les écoles maternelle et élémentaire Ile Napoléon et le collège Dreyfus de Rixheim.

Elle ou il fait partie de l'équipe de réseau co-animée par le principal, l'IEN et l'IA-IPR référent. Elle ou il a principalement une mission d'ordre pédagogique, et peut être conduit à accomplir des tâches administratives liées au suivi du projet.

Compétences spécifiques :

- bonne connaissance des fonctionnements des 1er et 2nd degrés ;
- bonnes connaissances des enjeux des écoles à faible IPS ;
- capacités d'analyse et de communication ;
- aptitude au travail d'équipe ;
- capacité à faire preuve d'initiative et d'autonomie ;
- capacité à repérer les besoins des équipes ;
- capacité à impulser des projets et des actions ;
- capacités à développer et renforcer les partenariats ;
- capacité à rendre compte à l'IEN et au Principal de collège de la progression des projets, des réussites observées, des besoins repérés et des difficultés rencontrées.
- capacités rédactionnelles ;
- maîtrise de l'usage des technologies de l'information et de la communication.

Axe pédagogique

- mettre en place et tenir un tableau de bord en cohérence avec le CLA ;
- mettre en cohérence les axes retenus dans le contrat local d'accompagnement et les actions envisagées, en suivre la mise en œuvre et en assurer la progression.
- aider les équipes à définir, concevoir et réaliser des projets concourant à l'amélioration de la réussite scolaire, en lien avec les priorités retenues ;
- favoriser la mutualisation et la diffusion des actions en s'appuyant sur la dynamique des équipes ;
- favoriser et développer les relations entre les écoles Ile napoléon, le collège Dreyfus de Rixheim et tous les partenaires de ces établissements ;
- participer aux concertations des enseignants pour ajuster régulièrement le CLA ;
- contribuer à la définition et à la mise en place des actions de formation définies dans le CLA ;
- elle ou il peut être amené(e) à prendre en charge des élèves des écoles et du collège dans le cadre de dispositifs particuliers et ponctuels.

Axe logistique

- organiser les concertations et assurer le suivi des décisions prises par les instances de pilotage du CLA;
- assurer le secrétariat des instances de pilotage du dispositif ; préparer les réunions des comités de pilotage du CLA et mettre en œuvre les décisions actées ;
- rédiger et diffuser les relevés de conclusions ;
- représenter l'Institution dans les instances partenariales, le cas échéant.

Pour plus d'informations vous êtes invités à contacter l'IEN de la circonscription de Riedisheim.

N° 3- DIRECTRICE OU DIRECTEUR D'ÉCOLE EN RÉSEAU D'ÉDUCATION PRIORITAIRE ET RESEAU D'EDUCATION PRIORITAIRE RENFORCÉ (REP+)

Textes de référence

Les missions de la directrice ou du directeur d'école relevant des réseaux REP / REP+ sont définies par :

- la circulaire n° 2014-163 du 1^{er} décembre 2014 relative au référentiel métier des directeurs d'école
- les principes de l'éducation prioritaire : <http://www.education.gouv.fr/cid187/l-education-prioritaire.html>
- BO spécial n° 7 du 11 décembre 2014

Missions

- Sous l'autorité de l'inspectrice ou de l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription et selon le contrat d'objectifs défini avec les autorités académiques, la directrice ou le directeur d'une école au sein d'un réseau REP+ exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ses obligations et compétences à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école du réseau d'éducation prioritaire.
- Elle ou il travaille au sein d'une équipe pluri catégorielle 1er et 2nd degrés, anime des réunions, des groupes de travail avec les équipes des écoles et du collège du REP+ avec les partenaires associés ;
- elle ou il assure un pilotage pédagogique volontariste au sein de l'équipe pédagogique pour garantir la réussite des actions innovantes et autres dispositifs au service de la réussite scolaire ;
- elle ou il apporte une attention particulière à la personnalisation et à la fluidité des parcours, en favorisant la mise en cohérence et l'articulation des différents dispositifs d'aide ;
- elle ou il participe aux différentes réunions du comité de pilotage et contribue activement à ses travaux ;
- elle ou il participe à l'élaboration des outils de suivi, de pilotage et d'évaluation en relation étroite avec le coordonnateur du réseau.

Compétences et aptitudes requises

Une présence affirmée, une grande disponibilité, des aptitudes au dialogue, des capacités de médiation sont requises compte tenu de la diversité des interlocuteurs et de l'ambition des dispositifs en œuvre sur ces territoires.

Ce poste spécifique nécessite également :

- une connaissance des enjeux et des problématiques de l'éducation prioritaire ;
- une capacité à travailler en équipe et un sens des responsabilités et de l'initiative ;
- un positionnement institutionnel en adéquation avec les responsabilités exercées ;
- une capacité à engager et à accompagner des initiatives pédagogiques collectives ;
- une maîtrise des outils numériques.

N° 4- ENSEIGNANTE ou ENSEIGNANTE DU DISPOSITIF “PLUS DE MAITRES QUE DE CLASSES”

Missions du poste

- Participation à l'élaboration et à la mise en place de dispositifs permettant aux élèves de consolider leur maîtrise de la langue en travaillant de manière différenciée selon leurs besoins et niveaux, en fonction des résultats aux évaluations de rentrée et périodiques (mise en place de groupes de besoin en langage, ...);
- Evaluer les progrès à l'aide d'indicateurs pertinents ;

Compétences attendues

- Avoir une connaissance approfondie des programmes de l'école maternelle dans le domaine des acquisitions langagières ;
- S'informer des ressources existantes (sitographies, bibliographies, CASNAV,...) ;
- Concevoir et mettre en œuvre en collaboration avec l'équipe enseignante des outils permettant de mettre en place et d'évaluer les progrès à l'aide d'indicateurs pertinents (élaboration de grilles d'observation composée d'items sur les acquisitions langagières : syntaxe, lexique, prise de parole,...)
- Manifester des aptitudes à s'insérer dans un travail d'équipe :
 - o Accepter de conduire des séances sous la forme de co-intervention ;
 - o Participer aux réunions d'harmonisation et de régulation sur le suivi des élèves (au sein de l'équipe pédagogique comme avec les partenaires).

N° 5 - ENSEIGNANT OU ENSEIGNANTE EN UPE2A

Cadre d'exercice

- Exercice professionnel dans le cadre d'une parfaite connaissance des textes réglementaires qui régissent les UPE2A et le CASNAV.

- Assurer la prise en charge des élèves allophones arrivants (E2A), dans un bassin de plusieurs écoles défini par l'IEN référent départemental.

Il est important de savoir que ce type de poste est assorti d'une clause de mobilité : l'UPE2A est implantée là où il y a des besoins. Il arrive, même en cours d'année, qu'un enseignant ou une enseignante trouve son affectation modifiée et son poste partagé sur plusieurs sites ou réaffecté dans une autre école. En cas de baisse des effectifs dans l'école d'exercice et d'arrivées importantes d'élèves, la mobilité (décidée par l'IEN référent du CASNAV 1er degré) peut s'étendre à un secteur limitrophe, voire à une autre circonscription. Une UPE2A n'est pas une classe, mais un dispositif qui s'adapte aux élèves et aux contraintes.

- Savoir gérer un emploi du temps très flexible, en tenant compte des besoins des élèves et en fonction des arrivées et départs.

- Organiser l'inclusion des élèves dans leurs classes de référence et être garante de leurs parcours,

- Accompagner les équipes pédagogiques des différentes écoles pour le positionnement, le suivi pédagogique des élèves et la cohérence de leurs parcours,

- Apporter des conseils et des ressources aux enseignants des classes ordinaires,

- Travailler avec les familles et les partenaires (associations, CADA, collectivités, institutions...)

- S'investir autant dans la prise en charge des enfants allophones arrivants que dans celle des enfants du voyage, selon les orientations départementales et les instructions fournies par l'IEN référent,

- Participer aux enquêtes, rendre compte chaque mois de l'état détaillé des effectifs pris en charge - Répondre aux sollicitations institutionnelles,

- S'impliquer dans le groupe de travail départemental (construction d'outils pédagogiques, élaboration de projets...).

Compétences attendues

- Disposer d'une solide expérience en cycle 2 et d'une réelle expertise actualisée dans les principes didactiques de l'enseignement de la lecture et de l'écriture au cycle 2 (connaissance des références théoriques, pratique éprouvée en classe),

- Faire preuve d'une connaissance approfondie de l'enseignement du vocabulaire (maternelle et élémentaire),
- Expérience dans la prise en charge pédagogique d'E2A ou d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou dans l'enseignement du FLE à l'étranger,

- Capacité à prendre en charge un public d'une très grande hétérogénéité : pratique reconnue de la pédagogie différenciée, aisance dans la prise en compte de l'hétérogénéité, habitude à travailler avec des projets personnalisés,
- Aisance et expertise pédagogique dans le traitement de la difficulté d'apprentissage,

- Aisance dans l'utilisation des outils numériques, capacité à produire des outils pédagogiques avec des supports numériques (learning aps, etc.)

- Connaissance des textes, des dispositifs et procédures de scolarisation des élèves allophones,

- Capacité d'adaptation, d'organisation et de communication,

- Appétence pour les langues étrangères, connaissance et pratique fluide d'au moins une langue étrangère,

- Vif intérêt pour les langues maternelles des élèves allophones arrivants (arabe, turc, serbe, ...), détermination à en apprendre les premiers rudiments.

Diplômes et/ou certifications souhaités

- Certification complémentaire FLS ou formation universitaire ou diplômante en FLE FLS

- Formation personnelle dans l'enseignement du FLE (parcours M@gistère, Mooc, ...) - indispensable si non titulaire d'une certification universitaire

- A défaut, formation universitaire en langues vivantes.

- Les missions en UPE2A peuvent nécessiter une large disponibilité hors temps scolaire, pour les travaux en équipe départementale et coordination avec les partenaires (collectivités, coordonnateurs de bassin, associations, institutions, etc.)

N 6 : Enseignant en Unité Pédagogique Spécifique (UPS) itinérante et médiateur scolaire auprès des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs

Référence : circulaire n°2012-142 du 2 octobre 2012

Contexte

La circulaire relative à la scolarisation et à la scolarité des enfants issus des familles itinérantes et de voyageurs (EFIV) affirme le besoin d'une inclusion des enfants du voyage dans les classes ordinaires tout en leur assurant, si besoin, une prise en charge pédagogique adaptée pour une période déterminée afin de soutenir les apprentissages fondamentaux.

La commission nationale consultative des gens du voyage associée, dans un groupe de travail, à la DGESCO s'est réunie en 2022-2023 pour faire porter la réflexion sur les EFIV résidant sur des aires d'accueil et vivant sur des terrains hors aires réglementées. Le partenariat constitue un levier particulièrement efficace pour permettre la scolarisation et la continuité des parcours scolaire.

Plusieurs objectifs ont été retenus :

- Identifier tous les enfants
- Développer des actions d'accompagnement des enfants et des familles vers l'école
- Faciliter l'accueil et la scolarisation des enfants en établissement
- Prévenir la déscolarisation dans toute situation susceptible d'entraîner une rupture du parcours scolaire

Dans le Haut-Rhin, la mise en place du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2023-2028 visant entre autres à assurer une meilleure scolarisation des EFIV s'inscrit pleinement dans ces objectifs fixés.

Missions

Professeur des écoles chargé d'une mission en faveur de l'accueil et de la scolarisation des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs, il exerce sous l'autorité de l'IEN chargé de mission CASNAV pour le Haut-Rhin et en collaboration avec les coordonnateurs CASNAV.

Il s'agira de :

- Recenser les publics
- Renforcer les partenariats institutionnels et associatifs
- Assurer la représentation de l'EN dans les différentes commissions
- Développer des actions d'accompagnement des familles et des enfants vers l'école
- Favoriser l'accueil et la scolarisation dans les écoles concernées
- Accompagner les équipes pédagogiques dans la mise en place des parcours scolaires
- Aider et soutenir les apprentissages des élèves dans les écoles et éventuellement en UPS (Unité Pédagogique Spécifique)

Connaissances / Compétences

- connaissance de l'environnement, des acteurs et de la réglementation
- capacités d'écoute, qualités relationnelles et communicationnelle
- capacité au travail d'équipe
- capacité à adapter les enseignements
- adaptabilité à des situations variées
- disponibilité

Conditions d'exercice

- Poste à mi-temps rattaché au groupe scolaire Hélène Burger de Mulhouse 1
- Poste itinérant selon les besoins répertoriés sur les aires d'accueil dans le département (avec une prédominance pour le sud du département et le secteur de Saint Louis)

N°7 – Enseignante ou enseignant en classe dédoublée de GS, CP, CE1

Contexte et références

La politique d'éducation prioritaire vise à réduire les effets des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire. Cette politique d'égalité des chances utilise tous les leviers internes et externes à l'Education nationale pour accompagner et faire réussir tous les élèves relevant de l'éducation prioritaire tout au long de leur parcours scolaire.

Missions :

- Enseigner dans une classe à effectif dédoublé d'une école située en REP, à temps plein.
- Garantir, pour chaque élève, l'acquisition des savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter, respecter autrui par la mise en œuvre une pédagogie adaptée à la classe dédoublée.
- Participer aux travaux des conseils de cycle et de maitres ainsi qu'aux temps de travail prévus par les projets de réseaux.
- Participer activement au développement du lien de co-éducation avec les familles.

Compétences attendues

Toutes les compétences que les professeurs des écoles doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier (Bulletin officiel du 25 juillet 2013) et plus particulièrement :

- Savoir travailler en équipe.
- Savoir travailler avec des partenaires extérieurs à l'Education nationale.
- Inscrire son action dans une perspective de co-éducation.
- Actualiser régulièrement ses connaissances, notamment en pédagogie et didactique en s'engageant dans une démarche d'autoformation en cohérence avec le dispositif de formation mis en œuvre.
- Disposer de bonnes connaissances des problématiques et des textes relatifs à l'Education prioritaire et des différents dispositifs d'aide.
- Disposer de capacités d'adaptation, d'écoute et de communication.
- Savoir adapter son enseignement à un groupe restreint d'élèves.